

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

2012-03-06

## **PRÉCISIONS**

Suite aux informations parues dans la presse, Renault précise que :

Dans le cadre de l'information judiciaire ouverte le 13 Mars 2011 suite à l'escroquerie dont Renault a été victime, le magistrat poursuit son instruction sur les conditions de départ, en 2009, de trois salariés de RRG Luxembourg, filiale de distribution de Renault, déjà entendus au cours de cette instruction. Deux d'entre eux ont souhaité récemment se constituer partie civile.

En sa qualité de partie civile, Renault continue à coopérer pleinement avec le magistrat instructeur.

**GROUPE RENAULT**  
**SERVICE DE PRESSE**  
Tel.: +33 (0)1 76 84 63 36  
[renault.media@renault.com](mailto:renault.media@renault.com)

Sites web: [www.media.renault.com](http://www.media.renault.com) - [www.group.renault.com](http://www.group.renault.com)

Follow us on Twitter : **@Groupe\_Renault**